

Agglomération musicale

La provenance des publics dans les trois institutions musicales de Liège

I. INTRODUCTION

Dans leur quête de subventions, les institutions culturelles en général et celles qui produisent des spectacles vivants en particulier, développent fréquemment un discours dans lequel elles tentent de faire valoir leur capacité à attirer de nouveaux publics et à rayonner à une échelle régionale, nationale, voire internationale. Dans sa notice largement auto-promotionnelle rédigée pour Wikipédia, l'Orchestre Philharmonique Royal de Liège (OPRL) se présente ainsi comme : « le meilleur orchestre de Belgique (...) pratiquant l'ouverture à tous les publics¹ ». L'Opéra Royal de Wallonie (ORW) n'est pas en reste puisqu'il signale, dans des communiqués largement repris par les médias, que l'opéra est « désormais inscrit dans la modernité des scènes lyriques les plus importantes d'Europe (...) et réunit un public jeune et nombreux² ». Cette rhétorique convenue mais nécessaire procède d'une justification quasi existentielle. Sans ouverture à tous les publics, sans notoriété régionale, nationale ou internationale les orchestres et les opéras seraient non seulement touchés de plein fouet par les lois de Baumol, mais ils failliraient de surcroît aux missions désormais édictées par les pouvoirs publics de tous les pays industrialisés : représenter la ville, la région ou la nation qui leur octroie une partie importante de leurs moyens financiers et démocratiser des formes de culture souvent perçues encore comme élitaires.

Le présent article vise à mettre en exergue les corrélations entre le territoire censé être couvert par ces institutions musicales et leur portée géographique effective. Pour ce faire, on examinera le recrutement des auditeurs et/ou des participants à leurs activités. Trois institutions financées en grande partie par la Communauté française³, mais implantées essentiellement dans le « bassin culturel » liégeois ont été envisagées : l'Opéra Royal de Wallonie, l'Orchestre Philharmonique Royal de

1. Cf. http://fr.wikipedia.org/wiki/Orchestre_philharmonique_de_Liege

2. Cf. http://liveweb.arte.tv/fr/video/Stradella_Cesar_Franck_Opera_Liege/

3. On utilisera ici l'appellation Communauté française plutôt que Fédération Wallonie-Bruxelles dans la mesure ou juridiquement, seule la première vaut.

Liège et les Jeunesses Musicales par le biais d'une de leurs initiatives pédagogiques, la *Rock and Blues school*.

Les cartes ont été établies à partir des abonnés aux différentes institutions. La méthodologie n'est donc pas parfaite puisque ces abonnés ne représentent que la part de ceux qui fréquentent l'opéra et les concerts symphoniques avec une certaine régularité. Le taux de pénétration des institutions est donc souvent plus grand que ce que ne révèlent les chiffres, mais l'échantillon utilisé est à chaque fois suffisant pour déterminer des tendances qui ne seraient pas démenties par des échantillons plus larges.

2. INSTITUTIONS MUSICALES

2.1. L'Opéra Royal de Wallonie

Si l'Opéra de Liège est une institution déjà ancienne, inaugurée le 4 novembre 1820, l'implication des pouvoirs publics dans sa gestion est beaucoup plus récente. La Ville de Liège en a été le propriétaire depuis 1852 et a d'emblée adopté le mode d'exploitation qui était celui de la plupart des théâtres d'Europe. La ville se chargeait de l'entretien du bâtiment et le louait à des entrepreneurs privés qui y organisaient avec plus ou moins de succès leurs propres saisons. Ce n'est que dans les années 1960 que la ville, incapable de financer et un orchestre et une administration et un bâtiment de cette ampleur, a cédé la gestion du théâtre à l'État fédéral qui la lui-même déléguée à la Communauté française au moment de la communautarisation de la culture. L'intitulé officiel de l'institution est alors devenu Centre lyrique de la Communauté française avec la mission de devenir l'opéra de toute cette communauté. Qu'en est-il?

Durant la saison 2010-2011, l'institution a pu compter sur 1913 abonnés dont 1379 provenaient de la Province de Liège, soit 72%. Les 534 autres étaient essentiellement originaires des provinces avoisinantes : Namur, Limbourg flamand, Limbourg hollandais, Rhénanie-du-Nord-Westphalie et, plus modestement, Luxembourg⁴. Il n'y a pas d'abonnés issus du Hainaut, ce qui s'explique en partie par le fait que l'ORW décentralise ses productions en donnant chaque année trois spectacles au palais des Beaux-Arts à Charleroi.

4. La publication *Focus culture 2012* propose également des données sur l'origine des publics de l'ORW. L'étude fait mention de 61% de spectateurs de Liège, mais il n'est pas précisé s'il s'agit de Liège ville, Liège agglomération ou Province de Liège. Les chiffres publiés sont donc difficiles à recouper d'une part à cause de l'absence de définition de l'espace géographique et d'autre part, parce que l'échantillon sur lequel repose ce pourcentage n'est pas défini (abonnés, spectateurs occasionnels, abonnés + spectateurs occasionnels, etc.). Le chiffre de 14% de spectateurs étrangers est également mentionné, mais là aussi, sans précision de provenance. Cf. http://www.culture.be/fileadmin/sites/culture/upload/culture_super_editor/culture_editor/documents/Focus_2012/Focus-culture_2012-web_reduit.pdf.

On peut constater d'emblée que l'absence de maison d'opéra dans les villes avoisinantes de Namur, Maastricht et Aix-la-Chapelle semble inciter certains amateurs à faire le déplacement jusqu'à Liège, de sorte que la zone de chalandise de l'ORW correspond davantage au territoire de l'Euregio qu'à celui de la Communauté française de Belgique⁵. Cet attrait eurégional a été encouragé par la politique culturelle des directeurs successifs. Les programmes de même que les sur-titrages et les annonces se font en français, en néerlandais et en allemand ce qui permet de surmonter la barrière de la langue. Le théâtre a par ailleurs noué des accords avec des sociétés de transport pour amener ces amateurs à Liège. Dans le passé, certains spectacles avaient même été proposés à Maastricht.

En dépit du transfert du principal pouvoir finançant de la ville à la communauté, on constate donc que le bassin culturel de l'ORW conserve des caractéristiques que l'on pourrait qualifier de « principautaires » puisque le recrutement de son public ne s'opère pas selon une découpe entre nord et sud comme dans la Belgique actuelle, mais selon une découpe entre est et ouest, comme lorsque la Principauté de Liège était *de facto* dans l'orbite de l'empire germanique. Du strict point de vue du recrutement des publics, il ne serait donc pas absurde que le financement de l'ORW soit davantage assuré par des fonds eurégionaux plutôt que par des fonds issus de la Communauté française.

Lorsqu'on se penche ensuite sur les 1 379 abonnés issus de la Province de Liège, le détail des localités d'origine montre que 547 d'entre eux proviennent de la ville de Liège même. Si l'on considère que le dernier recensement de la ville (chiffres de 2011) fait état de 195 994 habitants, cela signifie que 0,28 % de la population possède un abonnement. Pour 832 abonnés qui ne proviennent pas de la ville même, on constate d'importants déséquilibres en fonction des communes d'origine⁶. Les plus peuplées d'entre elles telles que Seraing (34 abonnés pour 61 237 habitants), Herstal (32 abonnés pour 38 000 habitants), Flémalle (10 abonnés pour 25 021 habitants), Grâce-Hollogne (10 abonnés pour 21 817 abonnés) comptent proportionnellement très peu d'adeptes de l'institution, tandis que des communes rurales peu peuplées telles que Donceel, Faimés et Fexhe-le-haut-Clocher sont moins bien loties encore puisqu'elles ne comptent aucun abonné.

Sans surprise, le plus gros taux de pénétration des abonnés de l'ORW correspond très exactement aux communes enregistrant les plus hauts revenus. Il est matérialisé par une sorte de croissant englobant le sud, sud-ouest de Liège et correspond aux communes de Chaudfontaine, Sprimont, Esneux, Neupré, Nandrin.

5. L'Euregio Meuse-Rhin est un espace de coopération transfrontalier créé en 1976 et bénéficiant depuis 1991 d'un programme européen de coopération transfrontalière INTERREG visant en particulier à renforcer les structures socio-culturelles. Les membres de cette Euregio sont la Province de Liège, la Communauté germanophone et la Province du Limbourg en Belgique, la partie méridionale de la province du Limbourg aux Pays-Bas et l'association Regio Aachen dans le land allemand de Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

6. Cf. Annexe 1. Carte « Taux de pénétration des abonnés à l'ORW ».

En dépit de l'aspiration des pouvoirs publics et des décideurs culturels de voir l'ORW « participer à l'accès de tous à la culture⁷ », les chiffres montrent que la fréquentation de l'opéra semble rester en grande partie tributaire de la possession d'un capital social, culturel et économique. Au début de la deuxième décennie du XXI^e siècle, les thèses de Pierre Bourdieu ont donc encore beaucoup de pertinence.

Ce lien entre abonnement et capital n'explique cependant pas tout. Les abonnés de la région de Verviers sont, par exemple, assez nombreux, mais dans ce cas la notion de bassin culturel jouerait davantage que dans d'autres communes puisque la ville lainière peut s'enorgueillir d'une tradition opératique qui ne fut interrompue qu'avec la création du Centre lyrique de la Communauté française en 1966. Lors de la réorganisation de la scène lyrique en Wallonie, Verviers n'avait en effet pu conserver que les représentations d'opérette. Et lorsque le conseil communal accepta cette nouvelle répartition, il ne le fit qu'avec la plus extrême réticence et avec l'assurance d'un renforcement des relations culturelles entre les deux villes, notamment par le biais de la programmation de certains spectacles à Verviers⁸. La présence d'un important contingent de spectateurs verviétois à Liège s'expliquerait donc en partie par cette longue tradition d'opéra municipal qui s'était également traduite par l'organisation d'un concours de chant lyrique de réputation internationale.

Les chiffres montrent donc que les formes de recrutement traditionnelles fonctionnent toujours. Mais qu'en est-il du recrutement de ces « nouveaux publics »? Puisqu'une large partie du public potentiel ne vient pas à l'opéra, l'ORW s'est lancé, à l'instar de nombreuses autres maisons, dans un mouvement inverse consistant à amener l'opéra dans les foyers. Ainsi, c'est au cours de la saison de référence 2010–2011 que l'ORW s'est associé à la société Jim & Jules pour retransmettre gratuitement sur le web et à la télévision une partie des spectacles de sa saison⁹. Les débuts furent cependant timides avec une audience limitée. Le contrat avec la firme de production ne générât de surcroît aucun revenu pour l'ORW, hormis en termes de notoriété. La quête de nouveaux publics reste donc bien une priorité, mais la quête de nouvelles formes de revenus reste quant à elle largement handicapée par les relations de sujétion qui se sont mises en place entre les producteurs de culture réduits à l'état de simples fournisseurs bénévoles de contenu et les puissantes sociétés médiatiques de diffusion.

7. Extrait du Chapitre II, article 4, paragraphe premier, alinéa b du *Contrat Programme de l'Opéra Royal de Wallonie 2006–2010*, p. 3.

8. Valérie TIMMERMANS, *Du Théâtre royal de Liège à l'Opéra royal de Wallonie : historique et fonctionnement du théâtre de 1945 à nos jours*, mémoire de maîtrise inédit, Université de Liège, Master en Information et Communication, 2011, p. 16–17.

9. Les opéras retransmis sur le web étaient *Carmen* de Bizet en décembre 2010, *L'Inimico Delle Donne* de Galuppi en janvier, *Il barbiere di Siviglia* de Rossini en mars, *Otello* de Verdi en avril et *Salomé* de Strauss en juin.

2.2. L'Orchestre Philharmonique Royal de Liège

L'Orchestre de Liège, fondé le 18 mars 1960, avait d'emblée pris la forme d'une asbl ayant pour but de promouvoir la musique symphonique exclusivement par le biais de concerts. Il s'agissait à l'époque de pérenniser l'orchestre issu du Conservatoire de Liège, lequel ne donnait guère plus d'une poignée de concerts par an. Cette asbl compte au départ 62 musiciens et les frais de même que les salaires étaient payés par le biais des rentrées propres et des dotations de la ville et de l'État belge. Comme pour l'ORW, le transfert de compétences de l'État à la Communauté française s'opérera lors de la communautarisation, tandis que la ville cèdera la gestion de la salle à la même Communauté française.

Dans le cadre de l'examen des publics, il est intéressant de savoir qu'en 1975, lorsque Henri Pousseur était devenu le directeur du Conservatoire de Liège, il avait reçu dans ses missions, comme cela en était l'habitude, la gestion de la Société des Concerts. Désireux d'élargir le répertoire de l'orchestre, il avait entrepris une étude auprès du public, dont les résultats avaient été analysés par le service de sociologie de l'Université. Celle-ci avait révélé que le public était presque entièrement recruté dans une tranche d'âge de plus de soixante ans, et dans un rayon de quelques centaines de mètres autour du Conservatoire.

Lors de la saison 2010–2011, l'OPL avait pu compter sur 638 abonnés dont 614 étaient issus de la Province de Liège, soit 96 %. Parmi ces 614 provinciaux, 302 abonnés, soit 47 % viennent de l'agglomération de Liège¹⁰. Par rapport à la population totale de l'agglomération, 0,15 % des habitants possèdent un abonnement dans l'institution. Par contre, avec 10 676 clients occasionnels (comprenant les abonnés) dont 4 402 pour l'agglomération de Liège, on peut estimer qu'au moins 2,25 % de la population liégeoise a assisté à un concert de l'OPL au cours de la saison de référence.

Les données montrent que la zone de chalandise de l'OPL est bien moins étendue que celle de l'ORW. Les abonnés viennent en grande partie de l'arrondissement de Liège (près de 80 %), mais cet espace géographique restreint peut s'expliquer par différents facteurs. Le premier c'est que l'OPL est soumis à une concurrence bien plus grande que l'ORW. Maastricht abrite en effet le plus vieil orchestre des Pays-Bas, le Limburgs Symphonie Orkest ce qui prive la phalange liégeoise d'un « arrière-pays » principautaire. La deuxième explication tient à la mobilité des orchestres. Qu'il s'agisse de formations d'amateurs comme l'Orchestre Symphonique du Conservatoire de Liège constitué essentiellement d'étudiants de l'institution ou de l'Orchestre royal Pro Musica bâti à l'initiative de professeurs et d'élèves d'académies de l'est de la Province de Liège, où de prestations épisodiques à Liège d'orchestres professionnels comme l'ONB, ceux-ci drainent parfois des auditeurs qui ne viennent que rarement au concert. Inversement, l'OPL se déplace

10. Cf. Annexe 2. Carte « Taux de pénétration des abonnés à l'OPL ».

aussi avec une plus grande fréquence. Et on peut expliquer le fait que l'OPL ne possède aucun abonné en région germanophone par le fait que l'orchestre se rend presque chaque saison à plusieurs reprises à Saint-Vith.

Le recrutement sociologique de l'OPL est par contre très similaire à celui de l'ORW. Ce sont les banlieues favorisées qui fournissent le principal contingent d'auditeurs avec le même croissant de communes allant de Chaudfontaine à Nandrin, mais aussi avec une petite particularité qui se marque dans un recrutement important autour d'Ouffet et de Clavier.

2.3. Jeunesses musicales

Les Jeunesses Musicales (JM) consistent quant à elles en un ensemble de structures fédérées visant à « l'ouverture des jeunes à la musique dans un esprit d'échange, de partage et d'épanouissement ». En Fédération Wallonie-Bruxelles, les JM sont déclinées en huit centres régionaux. Il sera question ici du centre de Liège et en particulier de sa *Rock and Blues School*, une école de musique proposant essentiellement à des adolescents, des cours d'instruments de musique actuelle.

Cette école a accueilli au cours de l'année académique 2010-2011 266 élèves. Son statut est mixte, c'est-à-dire qu'elle relève à la fois du public et du privé. Les étudiants s'acquittent d'un minerval qui ne couvre qu'une petite partie des frais de personnel. Les salaires des enseignants sont en effet payés en large partie par le biais de statuts donnant droit à des abattements fiscaux et par l'enveloppe financière que reçoivent les JM de la part de la Communauté française.

L'école, située dans un quartier du sud de Liège, recrute l'essentiel de ses élèves dans l'arrondissement de Liège¹¹. Moins de 20 % d'entre eux viennent d'au-delà de cette frontière. Si on compare ces données avec la carte de répartition de la population en province de Liège¹², c'est encore plus évident. Verviers et Huy comptent près de 10 % de la population de la province, mais Verviers fournit 2 étudiants sur 266 et aucun ne provient de Huy.

Si on se concentre sur l'arrondissement par contre, on découvre d'importants déséquilibres entre la répartition de la population et l'origine des étudiants. L'agglomération de Liège comprend 31 % de la population, la *Rock & Blues School* y recrute 43 % de ses étudiants. Seraing, c'est 10 % de la population, mais seulement 3 % des étudiants. Herstal c'est 6 % de la population, mais trois ou quatre étudiants seulement alors que proportionnellement, la commune devrait envoyer 16 de ses adolescents à la *Rock & Blues School*. Inversement, des communes comme Esneux et Chaudfontaine fournissent autour de 20 % du contingent de l'école alors qu'elles ne représentent que 7 % de la population.

11. Cf. Annexe 3. Carte « Fréquentation de la *Rock & Blues School* ».

12. Cf. Annexe 4. Carte « Population en Province de Liège ».

Trois explications au moins peuvent être avancées pour expliquer cette répartition. La première est très matérielle, mais montre une fois encore l'importance de services performants dans les villes contemporaines. L'école de rock étant au sud de Liège, elle est beaucoup plus facilement accessible depuis les communes de Chaudfontaine, Esneux ou Sprimont que depuis Herstal (6 % de la population, moins de 2 % d'inscrits). La plupart des inscrits n'ayant pas 18 ans, ils doivent donc venir par les transports en commun et on découvre que ceux qui viennent du sud, de l'est et de l'ouest de la ville ont un accès plus ou moins direct avec l'école. Ceux qui viennent du nord doivent prendre au moins deux transports en commun.

Seconde explication, relevant à la fois de la sociologie et de la musicologie. La *Rock and Blues School* enseigne uniquement les instruments « rock » traditionnels : la basse, la batterie, la guitare, le chant et les claviers. Les instruments urbains les plus vendus aujourd'hui, à savoir les platines et les échantillonneurs n'y ont pas encore droit de cité. Cela signifie donc que dans les banlieues multiculturelles de Herstal, de Seraing ou de Flémalle où les pratiques musicales des adolescents appartiennent plutôt au rap ou au *R&B*, la *Rock & Blues school* ne propose que des pratiques qui leur sont étrangères.

La troisième explication découle de la seconde. Les choix d'organologie ont des sources et des conséquences sociologiques. Ce qui est enseigné, ce sont des pratiques qui ont été légitimées par la classe moyenne, c'est le patrimoine cher aux soixante-huitards, c'est une vision du rock qui est grosso-modo celle des années 1965–1980 et que des parents désormais nantis et assagis souhaitent proposer à leurs enfants. Le rock est donc aussi et sans surprise une pratique socialement déterminée. Cette explication est tout à fait confirmée par la comparaison entre la provenance des étudiants et les revenus de leurs parents. C'est dans les communes les plus nanties, c'est-à-dire dans celles dont les revenus dépassent 26 400 euros par déclaration (Chaudfontaine, Sprimont, Esneux, Neupré) que se recrutent 25 % des inscrits alors qu'elles n'englobent que 12 % de la population.

3. PISTES DE RÉFLEXION

Au sein de ces institutions, il existe un décalage entre leurs aspirations régionales et internationales et leur impact effectif en dehors de l'agglomération à laquelle elles sont attachées. L'OPL et l'ORW sont, dans les faits, et pour des raisons assez différentes, des institutions recrutant avant tout dans l'agglomération liégeoise. Leurs qualités respectives suscitent une forme d'admiration locale qui dépasse peu les frontières de la Province. On peut en faire une démonstration avec le coffret de 50 CD, vendus au prix très démocratique de 50 euros, qui a été publié par l'OPL à l'occasion de son cinquantième anniversaire. Plusieurs centaines de copies ont été vendues à la FNAC de Liège, moins d'une dizaine à la FNAC d'Anvers¹³.

13. Source : FNAC Liège.

Par ailleurs les chiffres de fréquentation masquent mal le gouffre qui existe entre la part de population fréquentant les institutions « classiques » et les investissements publics qui y sont attachés (l'ORW et l'OPL consomment à eux seuls 70,7% du budget des « Musiques » de la Communauté française)¹⁴. Et si une enquête menée en Communauté française par le Crisp en 2007 signale que « 66 % des francophones ont pratiqué au cours des 12 derniers mois au moins une activité de loisirs repris dans les arts vivants¹⁵ », une approche plus fine de cette participation montre que seuls 20 % des sondés ont au moins été une fois assister à un concert classique sur l'année et que seuls 12 % d'entre eux auraient entendu un opéra ou une opérette. Ces chiffres étonnent. L'OPL et l'ORW ne représentent certes pas toute la musique classique de la Communauté française, mais on a vu que même en tenant compte des auditeurs occasionnels, l'OPL ne touche que 2,25 % de la population liégeoise, pourtant la plus susceptible, en termes de proximité géographique, de fréquenter ce type de concerts. On pourrait évidemment ajouter à ces 2,25 % les auditeurs qui fréquentent l'ORW, les concerts de midi de la ville de Liège, le festival des Nuits de Septembre, les concerts de l'orchestre du Conservatoire, les concerts occasionnels organisés dans certains lieux de culte, voire les concerts de musique classique « légère » d'un André Rieu dont les prestations très régulières à Maastricht drainent un très large public. Mais même en tenant compte de ces opportunités, il paraît difficile d'arriver à 20 % d'autant que ces publics se recoupent au moins partiellement et qu'ils sont essentiellement urbains. Les chiffres de fréquentation de la musique « classique » proposés ici semblent bien plus proches de ceux que révélait une étude réalisée en 2008 sur les pratiques culturelles des Français¹⁶. Selon cette source, seul un français sur cinq avait assisté à un spectacle au cours de l'année de référence. Par spectacle, il fallait entendre toutes les formes de musique, y compris les concerts rock, mais aussi le théâtre, le cirque, le cabaret, etc. Pour le détail, les spectacles de musique classique ne semblaient mobiliser qu'entre 1 et 3 % de la population, ce qui est plus conforme à ce que nous avons observé dans le cadre de cette étude.

Les initiatives mises en place pour modifier ces chiffres sont pourtant légion. L'ORW, on l'a vu, tente de se frayer un chemin parmi les nouveaux médias. L'OPL a multiplié les concerts de proximité en proposant des programmes dans les écoles, dans la nouvelle gare des Guillemins, sur la place Saint-Lambert en attirant parfois la grande foule, mais une fois que l'on rentre dans une salle payante, ce nouveau public ne suit pas. L'avantage paradoxal peut-être de ces multiples initiatives est

14. Au budget 2012 (2^e ajustement) l'ORW reçoit 14 825 000 €, l'OPL 8 599 000 €. Et selon la publication *Focus culture* (*op. cit.*, p. 29), le budget global des Arts de la scène en 2012 est de 91 195 031 €. La part « Musiques » dans les Arts de la scène est de 33 130 000 €.

15. Michel GUÉRIN, *Pratiques et consommation culturelles en Communauté française*, CRISP, 2009, p. 31.

16. Olivier DONNAT, *Les pratiques culturelles des français à l'ère numérique*, Paris, La Découverte, 2009.

de donner un surcroît de notoriété aux institutions, mais pas aux répertoires qu'ils véhiculent.

Comme dans d'autres disciplines artistiques, on découvre donc qu'à contrario de la mondialisation, le public se déplace pour une culture gratuite et de proximité. En plus des habituelles discriminations liées à la formation, au milieu social et à l'économie, il existe en effet également une discrimination géographique. Les institutions fonctionnent au départ d'un bassin culturel correspondant à l'agglomération de Liège pour l'OPL et à l'Euregio pour l'ORW. Le nombre de spectateurs issus de régions plus lointaines est presque anecdotique. Seules les initiatives offrant aux spectateurs la possibilité d'être véhiculés jusqu'aux salles de concert semblent accroître quelque peu ce bassin culturel, pour autant qu'il n'y ait pas d'entreprise culturelle du même type dans une région proche.

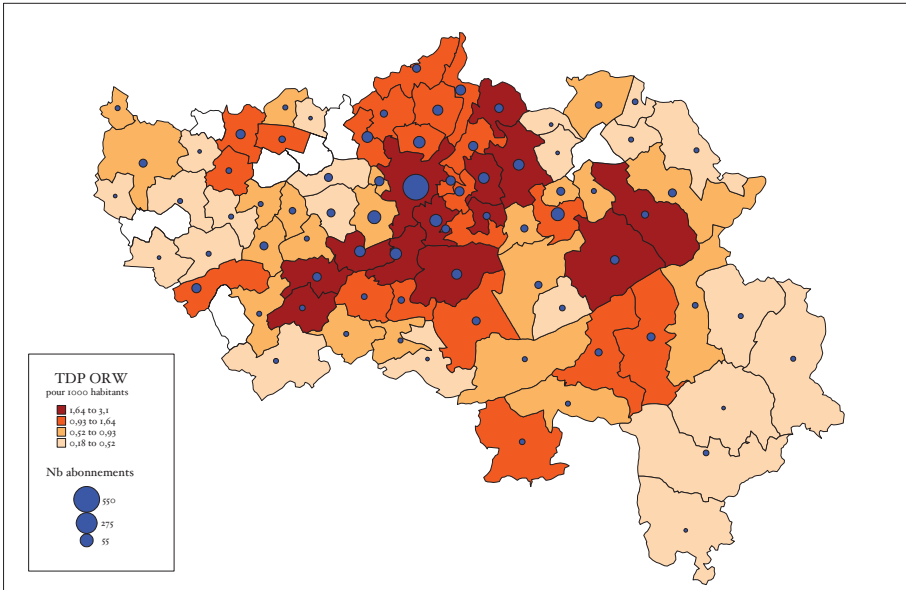
On constate donc que la volonté de démocratisation et d'ouverture des répertoires à tous les publics fonctionne peu. Alain Donnat constatait déjà dans un ouvrage de 1994 qu'en dépit de l'augmentation du niveau scolaire moyen et de la durée des loisirs les pratiques culturelles se diffusent peu et ne se démocratisent pas¹⁷. Les facteurs qui permettent d'expliquer cette situation (qui n'est pas nécessairement un échec) sont multiples. Ce n'est pas l'objet de cette étude que de les pointer mais on peut néanmoins signaler comme des évidences la multiplication des types de divertissements, la tendance contemporaine de consommer gratuitement la culture par le biais des nouveaux médias ou le désengagement des pouvoirs publics dans le domaine de l'enseignement artistique. On notera par exemple qu'en sous-traitant l'enseignement de la musique aux académies ou aux jeunesses musicales, les pouvoirs publics semblent avoir failli à leur mission de démocratisation en maintenant, sinon en accentuant les barrières symboliques entre le désir d'accès à la culture et l'accès réel à la culture.

Christophe PIRENNE
Université de Liège

17. Olivier DONNAT, *Les Français face à la culture : de l'exclusion à l'éclectisme*, Paris, La Découverte, 1994.

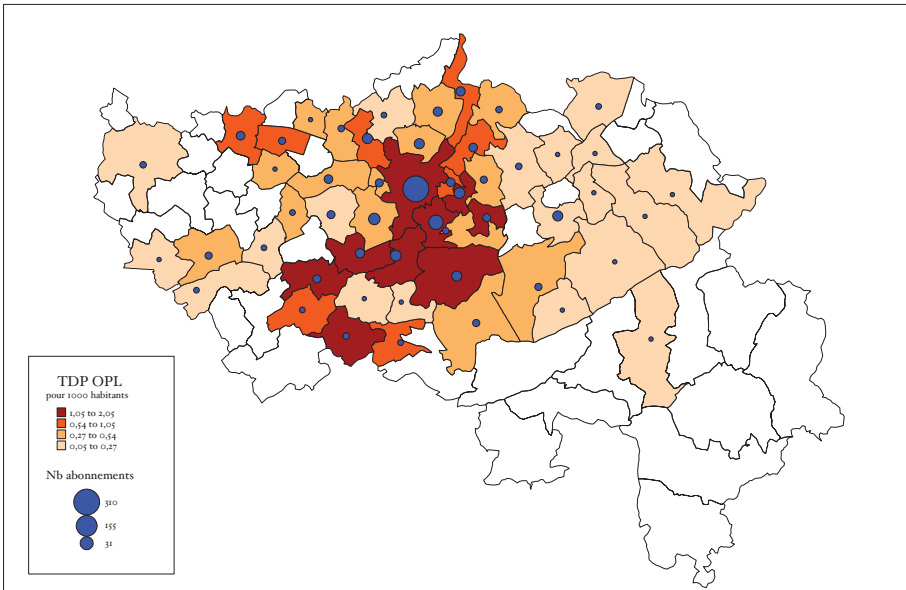
ANNEXES

Taux de pénétration des abonnés à l'ORW



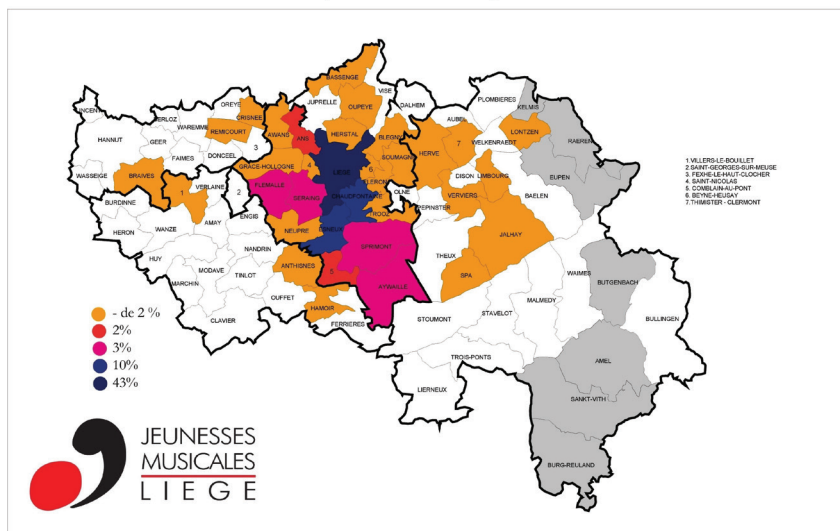
Annexe 1 : Taux de pénétration des abonnés à l'ORW

Taux de pénétration des abonnés à l'OPL



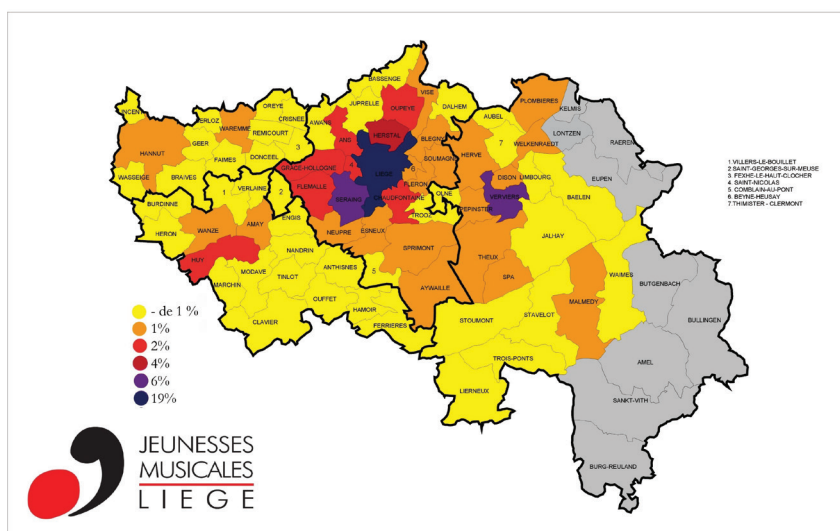
Annexe 2 : Taux de pénétration des abonnés à l'OPL

FREQUENTATION DE LA ROCK&BLUES SCHOOL (sur 266 élèves)



Annexe 3 : Fréquentation de la Rock & Blues School

CARTE DE LA POPULATION SUR LA PROVINCE DE LIEGE



Annexe 4 : Population en Province de Liège